

Institut national d'études démographiques

Arrêté du 8 juin 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'un technicien de la recherche de classe normale à l'Institut national d'études démographiques

NOR : NEDH2013817A

Par arrêté de la directrice de l'Institut national d'études démographiques en date du 8 juin 2020, un concours sur titres et travaux est ouvert, au titre de l'année 2020, à l'Institut national d'études démographiques (INED) pour le recrutement d'un technicien de la recherche de classe normale, afin de pourvoir l'emploi vacant ou susceptible d'être vacant suivant :

BAP J – Gestion et pilotage.

Famille professionnelle : gestion financière et comptable.

Emploi-type : J4E44 – Gestionnaire financier et comptable.

Affectation : service budgétaire de l'INED.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 11 juin 2020.

Les dossiers de candidature peuvent soit être imprimés par téléchargement depuis le site web de l'INED (<https://www.ined.fr>) soit être retirés sur place auprès du bureau des concours, INED, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 13 juillet 2020, date de clôture des inscriptions.

Les candidats doivent :

- soit déposer leur dossier à l'INED, bureau des concours, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex, jusqu'au 13 juillet 2020, 12 heures, heure de Paris ;
- soit envoyer leur dossier par la poste à l'INED, bureau des concours, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex, jusqu'au 13 juillet 2020, le cachet de la poste faisant foi.

La liste des candidats admis à concourir est établie par la directrice de l'Institut national d'études démographiques et sera affichée à l'INED, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex.

La date et le lieu de déroulement des épreuves seront fixés par décision de la directrice de l'INED.

La phase d'admission du concours externe sur titres et travaux de technicien de la recherche de classe normale comprendra en préalable à l'audition une épreuve technique écrite ou pratique.